

ÉDITION NOVEMBRE 2022

ENTREPRISES

SÉCURITÉ FINANCIÈRE ET ACTIVITÉ À L'INTERNATIONAL



COMMENT LE CRÉDIT AGRICOLE PEUT ACCOMPAGNER VOTRE ENTREPRISE

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



ENTREPRISES

ÉDITORIAL

CRÉDIT AGRICOLE : UN GROUPE MONDIAL ENGAGÉ DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LEUR DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

Le groupe Crédit Agricole est composé de **35 marques fortes**, autour d'un modèle de banque universelle de proximité.

La **sécurité financière** est une branche de la **conformité** qui représente un **enjeu central** du développement à l'international : elle vise à la **sécurisation des transactions**, dans un contexte de complexité des échanges commerciaux et de multiplicité des acteurs.

SOMMAIRE

- ÉDITORIAL 2**

- SÉCURITÉ FINANCIÈRE 4**
- LE CADRE GLOBAL 4**
- LES PRINCIPAUX PILIERS 5**

- SANCTIONS INTERNATIONALES 6**
- LES ENJEUX ÉVOLUTIFS 6**
- LES MOYENS DE SÉCURISATION 7**

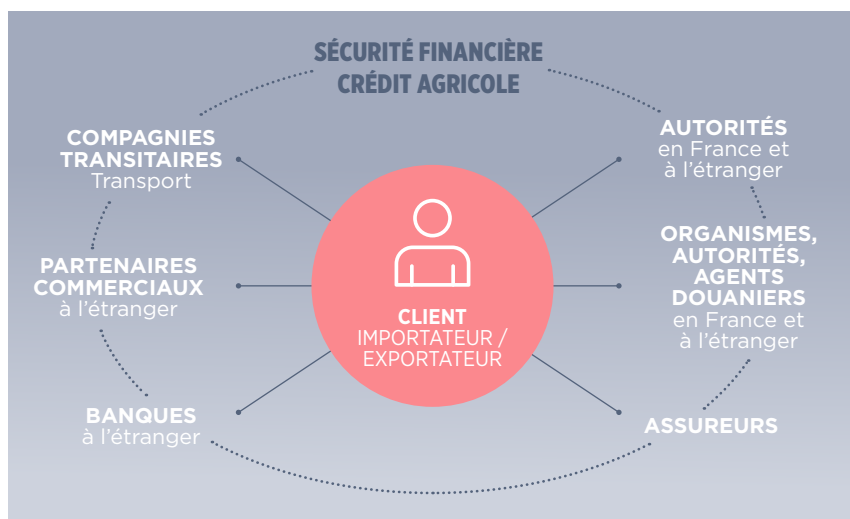
SÉCURITÉ FINANCIÈRE

LE CADRE GLOBAL

Dans un cadre international complexe et évolutif, votre banque est le partenaire incontournable de votre développement à l'international :

Le développement de votre activité à l'international requiert la mise en relation avec **plusieurs parties prenantes** : vos partenaires commerciaux à l'étranger (et leurs banques), les compagnies ou les transitaires de transport, des organismes professionnels divers (Chambres de Commerce...), les autorités et agents douaniers, assureurs, etc.

La Sécurité Financière est un **des filets de sécurité du système bancaire** : dans le cadre des activités à l'international, elle s'intéressera notamment à la cohérence et la sécurisation des transactions **pour votre protection et celle de votre banque**.



La Sécurité Financière du Crédit Agricole vous accompagne pour sécuriser vos transactions à l'international.

SÉCURITÉ FINANCIÈRE

LES PRINCIPAUX PILIERS

Les deux principaux piliers de la Sécurité Financière :

- **SANCTIONS INTERNATIONALES**

Vos opérations ne doivent pas contrevenir à la réglementation sur **le gel des avoirs, les embargos commerciaux ou autres mesures restrictives.**

→ *Exemple :* nous pouvons vous accompagner pour vérifier que vos transactions et les différentes parties prenantes ne présentent pas de lien avec des pays ou contreparties sanctionnés.



- **LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT / FINANCEMENT DU TERRORISME**

Vos opérations ne doivent pas être intégrées dans **des schémas de blanchiment de capitaux** ni être utilisées **dans le financement du terrorisme.**

→ *Exemple :* nous pouvons vous accompagner dans la vérification des circuits de règlement, des intermédiaires ainsi que du bénéficiaire final des fonds.



SANCTIONS INTERNATIONALES

LES ENJEUX ÉVOLUTIFS

Mieux vous connaître pour mieux vous accompagner : un enjeu pour tout acteur économique qui évolue dans le contexte international.

LES SANCTIONS INTERNATIONALES POUR VOUS, EN TANT QUE CLIENT :

- En tant qu'acteur économique, vous évoluez dans votre filière d'activité et **vous maîtrisez votre marché**. Dans un environnement international complexe, vos obligations de respect des sanctions internationales sont en constante évolution et vous suivez l'actualité réglementaire de votre secteur.
- Le groupe Crédit Agricole a mis en place **un dispositif pour vous accompagner dans la sécurisation de vos opérations** avec vos partenaires commerciaux et autres tiers (agents, importateurs, exportateurs, compagnies maritimes de transport, etc.).
- Il s'agit, par exemple, de prévenir le financement des relations d'affaires avec des partenaires ou des tiers sanctionnés.

➔ **L'objectif est d'ouvrir le dialogue sur votre activité afin de vous accompagner et de vous aider à sécuriser votre activité.**

LES SANCTIONS INTERNATIONALES POUR NOUS, EN TANT QUE BANQUE :

- **Le Crédit Agricole**, comme l'ensemble des banques françaises, **met en application les exigences réglementaires** définies par les autorités, notamment en lien avec les sanctions internationales (mesures de gel des avoirs, embargos, etc.).
- À ce titre, le Groupe Crédit Agricole doit s'assurer que les transactions au sein de nos entités et Caisses régionales ne sont pas en contravention avec la réglementation en vigueur.
- Il s'agit de ne pas donner suite à des opérations non-conformes aux sanctions internationales, notamment : opérations en lien avec des pays ou des marchandises sous embargos, ou avec des personnes sanctionnées.

➔ **L'objectif est de mettre en place des contrôles visant à la conformité de vos transactions, dans votre intérêt et le nôtre.**



**Agir ensemble dans votre intérêt,
pour un environnement d'affaires sécurisé.**

SANCTIONS INTERNATIONALES

LES MOYENS DE SÉCURISATION

Mieux se prémunir des sanctions internationales, c'est :



IDENTIFIER LES RISQUES ASSOCIÉS À VOS ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL



Pays et marchandises soumis à des sanctions (DGT)



OBTENIR LES AUTORISATIONS, LE CAS ÉCHÉANT, DES SERVICES COMPÉTENTS



- Direction Générale du Trésor (DGT)
- Douanes
- Biens à double usage



ÉCHANGER AVEC VOTRE INTERLOCUTEUR CRÉDIT AGRICOLE POUR UN OBJECTIF COMMUN : SÉCURISER LES OPÉRATIONS AU REGARD DES SANCTIONS APPLICABLES

Afin de vous accompagner dans la prise en compte de la réglementation applicable à vos opérations, **le Crédit Agricole pourra vous demander des informations**, notamment :

- Vos pays d'activité, vos implantations,
- Les informations sur vos contreparties, vos fournisseurs,
- Vos contrats commerciaux existants ou à venir,
- Les documents de transport et les informations sur la provenance et destination des biens,
- Les documents relatifs à l'origine des marchandises,
- Et tout autre document utile.



Accompagnement à l'international du groupe Crédit Agricole

**Ce support est réalisé par le Département de
la Conformité – Sécurité financière Crédit Agricole S.A.**

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



ENTREPRISES